

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00676
Numéro SIREN : 483 948 923
Nom ou dénomination : A T 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2020 sous le numéro de dépôt 204

Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/204

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Déposant :

Nom/dénomination : A T 2 M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 483 948 923

N° gestion : 2005 B 00676



Handwritten signature or mark.

"AT2M"

Société par actions simplifiée au capital 10.000 EUR
Siège social : ANGLET (Pyrénées-Atlantiques) – Zac de Hausquette Résidence le Sextant 1 Allée de la Lyre
483.948.923 RCS BAYONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 DÉCEMBRE 2019

- I -

Le trente décembre,
Deux mille dix-neuf,

À l'issue de la signature de l'ordre de mouvement constatant la cession de la totalité des actions de la société au profit de la société **"INNOVATIVES SOLUTIONS"**,

- Monsieur **Jacques-Albert MOREL**,

Agissant et intervenant en sa qualité de Président de la société :

- **"GROUPE SÉQUENCES"**, par Actions Simplifiée au capital de 653.930 EUR, dont le siège social est à L'ISLE D'ESPAGNAC (Charente) – ZI n°3, 79 avenue Maryse Bastié, immatriculée sous le numéro d'identification unique 521.092.064 RCS ANGOULÊME,

Ladite société, Présidente de la société :

- **"INNOVATIVES SOLUTIONS"**, Par Actions Simplifiée au capital de 20.000 EUR, dont le siège social est à L'ISLE D'ESPAGNAC (Charente) – ZI n°3, 79 avenue Maryse Bastié, immatriculée sous le numéro d'identification unique 880.027.859 RCS ANGOULÊME,

Cette société, elle-même Associée Unique de la société.

- II -

Prend les décisions se rapportant à l'ordre du jour ci-après visé :

- Constatation de la démission de Monsieur **Stéphane MANSE** de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs à conférer à l'effet de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

- III -

PREMIÈRE DÉCISION – CONSTATATION DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT

L'Associée Unique,

Après avoir pris acte de la lettre de démission de Monsieur **Stéphane MANSE** de ses fonctions sociales de Président de la société **"AT2M"**,

Régulièrement notifiée à la société avec effet de ce jour,

Décide d'accepter purement et simplement la résiliation de ses fonctions avec effet au 30 décembre 2019.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION – NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

L'Associée Unique,

Décide conformément aux dispositions des statuts, de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter du 30 décembre 2019, pour une durée non limitée en remplacement de Monsieur **Stéphane MANSE**, Président démissionnaire, à compter du même jour :



- **"INNOVATIVES SOLUTIONS",**
Société Par Actions Simplifiée
Capital de 20.000 EUR
Siège social : L'ISLE D'ESPAGNAC (Charente) – ZI n°3 – 79 avenue Maryse Bastié
(880.027.859 RCS ANGOULÊME)

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS – FORMALITÉS

L'Associée Unique donne tous pouvoirs :

- À Monsieur **Jacques-Albert MOREL**, ès qualités, avec faculté de se substituer tout mandataire de leur choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la Loi en conséquence des décisions qui précèdent.
- Au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, et notamment à la Société JURICA, SELARL d'Avocats, dont le siège social est à SAINT-BENOIT (Vienne) – 15, rue du Pré Médard, pris en la personne de Me **Alexandra FAURY**, Avocat au Barreau de LA CHARENTE, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette décision est adoptée.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par l'Associée Unique et Présidente, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur **Jacques-Albert MOREL**, pour valoir et servir ce que de droit.

La Présidence

La société **"INNOVATIVES SOLUTIONS"**
Représentée par



Jacques-Albert MOREL,
Es-qualités

Bon pour acceptation des fonctions de président

(1) Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Président".